

À qui de droit,

La Nouvelle-Écosse fait présentement l'objet d'un conflit de travail entre le gouvernement provincial et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU). Par conséquent, les membres du NSTU, qui inclut tous les enseignants employés dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse, ont entrepris des moyens de pression depuis le 5 décembre 2016.

L'une des directives données par le NSTU à ses membres est de ne pas fournir de lettres de références aux élèves pour appuyer leurs demandes d'admission aux programmes postsecondaires ainsi que pour accéder à des bourses d'études, subventions ou autres bourses. Bien que nous reconnaissons l'importance de la documentation normalement exigée, nous demandons à votre institution / organisation de considérer le contexte actuel au moment d'évaluer les demandes des étudiants de la Nouvelle-Écosse et de faire preuve de flexibilité afin que les élèves ne soient pas affectés par ce conflit de travail.

Nous espérons que ce conflit sera bientôt résolu. D'ici là, nous tenions à vous partager les circonstances entourant les raisons pour lesquelles les élèves provenant du Conseil scolaire acadien provincial pourraient ne pas être en mesure d'inclure les pièces justificatives normalement fournies.

Merci pour votre considération.

Avec respect,



Michel Comeau
Directeur général
Conseil scolaire acadien provincial